

CONCLUSIONS PRINCIPALES

LANDMINE & CLUSTER MUNITION
MONITOR

Rapport 2021 de l'Observatoire des armes à sous-munitions
(*Cluster Munition Monitor 2021*)



STATUT DE LA CONVENTION DE 2008 SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

- Au total, 110 États parties ont adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, tandis que 13 signataires doivent encore la ratifier. Sainte-Lucie est le dernier pays à avoir adhéré à la convention en septembre 2020.
- En décembre 2020, un nombre record de 147 États parties, dont 33 non-signataires, ont voté en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) visant à promouvoir la convention. Pour la première fois, aucun pays n'a voté contre.

UTILISATION DES ARMES À SOUS-MUNITIONS

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ou d'allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie depuis l'adoption de la convention en mai 2008.
- Au cours de la période documentée (d'août 2020 à juillet 2021), des armes à sous-munitions ont été utilisées en Syrie, et par l'Arménie et l'Azerbaïdjan lors du conflit au Haut-Karabagh.
- La Syrie est le seul pays à avoir connu une utilisation continue de ces armes depuis 2012.
- Il y a eu des allégations d'utilisation d'armes à sous-munitions dans la région du Tigre en Éthiopie en 2020–2021, mais il n'y avait pas suffisamment de preuve pour les confirmer.

CONTAMINATION ET VICTIMES

- Globalement, 360 nouvelles victimes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en 2020 (107 décès, 242 personnes blessées, et 11 pour qui le statut de survie restait inconnu). Cela représente une augmentation par rapports aux totaux annuels de 2019 (317 victimes, augmentation de 14%) et 2018 (277 victimes, augmentation de 30%).
- Les civils représentaient l'ensemble des victimes dont le statut était connu en 2020 ; conformément aux statistiques sur les victimes d'armes à sous-munitions du fait de la nature non-discriminante de ces armes.

- Les enfants représentaient 44% des victimes dont l'âge était connu, avec 126 victimes enregistrées en 2020.
- Quasiment un quart des victimes dont l'âge et le sexe étaient connus (24% ou 54 victimes) étaient des femmes ou des filles.
- En 2020, la moitié des victimes ont été enregistrées en Syrie (182). Les victimes ont été causées par des *restes* d'armes à sous-munitions ou lors d'*attaques*.
- L'Azerbaïdjan a enregistré le plus grand nombre de victimes lors d'*attaques* à sous-munitions (107).
- En 2020, des victimes de restes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans sept pays—l'Afghanistan, le Cambodge, l'Irak, le Laos, le Soudan du Sud, la Syrie, et le Yémen— et un autre territoire, le Haut-Karabagh.
- Un total de 29 pays et autres territoires sont contaminés par les restes d'armes à sous-munitions : 10 États parties, deux signataires, 14 non-signataires, et trois autres territoires. L'utilisation nouvelle d'armes à sous-munitions en 2020 a entraîné une contamination en Arménie, Azerbaïdjan, et en Syrie ainsi que dans le territoire du Haut-Karabagh.

DESTRUCTION DES STOCKS

- Depuis l'adoption de la convention, les États parties ont détruit 99% du nombre total de sous-munitions déclarées, avec la destruction d'environ 1,5 million d'armes à sous-munitions et 178 millions de sous-munitions.
- En 2020, la Bulgarie, le Pérou, et la Slovaquie ont détruit 2 273 armes à sous-munitions stockées et plus de 52 000 sous-munitions.
- En 2021, les délais pour la destruction des stocks de deux États parties ont été prolongés : la Bulgarie (jusqu'en octobre 2022) et le Pérou (jusqu'en avril 2024).
- En 2020, les Pays-Bas, la République tchèque, et la Slovaquie ont détruit leurs stocks respectifs d'armes à sous-munitions conservées à des fins de formation ou de recherche. Seuls 10 États parties considèrent qu'il est nécessaire de conserver des armes à sous-munitions actives à des fins de formation.

DÉMINAGE

- En 2020, les États parties ont rapporté le déminage d'environ 63,4km² de terres contaminées par des armes à sous-munitions et la destruction de plus de 80 900 sous-munitions. Par rapport à 2019, cela représente une diminution de 23% des 82.3km² rapportés déminés et une diminution de 16% des 96 500 sous-munitions détruites.
- Deux États parties ont achevé la dépollution de leurs zones contaminées par des restes d'armes à sous-munitions en 2020 : la Croatie et le Monténégro. Au total, six

États parties ont complété leurs obligations de déminage depuis l'entrée en vigueur de la convention.

- Quatre États parties semblent être en mesure d'achever le déminage de leurs zones contaminées dans les délais en vertu de l'Article 4 : l'Allemagne, la Bosnie Herzégovine, le Liban, et le Tchad. Pour trois autres États parties, il est incertain ou peu probable qu'ils parviennent à tenir leur délai de dépollution : l'Irak, le Laos, et la Somalie.
- Trois États parties ont soumis des demandes de prolongation de leurs délais de déminage en 2021 : l'Afghanistan (jusqu'en mars 2026), le Chili (jusqu'en juin 2022), et la Mauritanie (jusqu'en août 2024). Ces demandes seront examinées en septembre 2021, lors de la seconde conférence d'examen.

ÉDUCATION AUX RISQUES

- La majorité des États parties contaminés par les armes à sous-munitions ont tous une forme d'éducation aux risques. Un seul État partie, le Laos, propose une éducation aux risques visant principalement à limiter les comportements à risques associés à la présence d'armes à sous-munitions.
- En 2020, l'Afghanistan, la Bosnie Herzégovine, l'Irak, le Laos, le Liban, et le Tchad ont fourni une éducation aux risques ciblant spécifiquement les groupes vulnérables à la contamination par des restes d'armes à sous-munitions, notamment les enfants et les groupes nomades. Des efforts ont également été déployés pour mieux atteindre les personnes handicapées grâce à du matériel et des approches adaptés.
- En 2020, plusieurs États parties contaminés ont adapté la prestation de l'éducation aux risques pour répondre aux nouvelles conditions liées à la pandémie de COVID-19, qui a restreint les opérations mais aussi créé des opportunités pour tester des nouvelles approches.
- Pendant 2020, une éducation aux risques d'urgence a été menée pour alerter les communautés sur les risques de contamination liés aux conflits récents ou en cours dans les pays non-signataires suivants : la Libye, la Syrie, et le Yémen, et le territoire du Haut-Karabagh.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

- Des efforts pour améliorer la qualité et la quantité des programmes de réadaptation pour les survivants ont été rapportés dans la plupart des 12 États parties reconnaissant une responsabilité vis-à-vis des victimes d'armes à sous-munitions ; malgré les réductions budgétaires et les obstacles liés à la pandémie de COVID-19.
- Tous ces États parties, à l'exception du Sierra Leone, avaient un point de contact pour l'assistance aux victimes. Environ la moitié seulement disposaient de stratégies ou

plans pour l'assistance aux victimes : l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, l'Irak, le Laos, le Liban, et le Tchad.

- Plusieurs États devaient encore mener des enquêtes pour déterminer s'ils avaient des victimes d'armes à sous-munitions et/ou collecter des données sur les victimes et leurs besoins, notamment en Bosnie Herzégovine, la Guinée-Bissau, l'Irak, la Mauritanie, le Monténégro, et le Sierra Leone.
- L'intégration de l'assistance aux victimes dans les systèmes de santé publique est de plus en plus reconnue comme essentielle pour la pérennité des services de réadaptation physique. Mais, dans tous les États parties comptant des victimes d'armes à sous-munitions, il reste nécessaire de renforcer la disponibilité, la capacité, la qualité de ces services, ainsi que leur accès.
- Des progrès limités ont été signalés pour assurer l'inclusion des survivants dans les activités sociales, économiques, et éducatives en Afghanistan, en Bosnie Herzégovine au Laos, au Liban, au Monténégro, en Sierra Leone, et au Tchad.
- Les mesures pour faire face aux traumatismes et l'impact sur la santé mentale des victimes d'armes à sous-munitions sont rares. Le Laos est le seul État partie à faire état d'un soutien psychologique pour les victimes d'armes à sous-munitions.

PRODUCTION ET TRANSFERT

- Aucun des 16 pays qui produisent encore des armes à sous-munitions ou se réservent le droit de le faire, n'est partie à la convention.
- La Chine et la Russie mènent des activités de recherche et développement de nouvelles sortes d'armes à sous-munitions.
- Dans le passé, au moins 15 pays ont transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions vers au moins 60 autres pays.

RAPPORTS DE TRANSPARENCE

- Au total, 100 États parties ont soumis un rapport initial de transparence, Cela représente plus de 90% de tous les États parties pour lesquels l'obligation s'applique. Sur les 10 États parties qui n'ont toujours pas remis leurs rapports initiaux de transparence, le Cap-Vert et les Comores ont une décennie de retard.
- Le respect de l'obligation de transparence est moins impressionnant. Seulement 60 États parties ont fourni leurs rapports annuels mis à jour pour le 30 avril 2021.